MUNICIPALITÉ
DE
L'ABERGEMENT

L'Abergement, le 3 novembre 2026

PREAVIS MUNICIPAL N° 08/26

BUDGET 2027

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction MCH2

Ce budget 2027 se présente, pour la première fois, selon le nouveau plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé de 2ème génération).
L'objectif de MCH2 est d'harmoniser les plans comptables de l'ensemble des collectivités publiques suisses et ainsi de permettre une meilleure comparabilité entre elles. Il a également l'avantage de se rapprocher des normes internationales (IPSAS) en matière de comptabilité publique.

Les principaux changements sont :

- Plan comptable avec une classification fonctionnelle et une classification par nature plus détaillées et harmonisées au niveau communal, cantonal et fédéral ;
- Compte de résultats à plusieurs niveaux qui permet de faire la différence entre le résultat opérationnel (gestion courante) et le résultat extraordinaire (charges et revenus exceptionnels) ;
- Comptabilisation des immobilisations en adéquation avec la durée d'utilisation réelle ;
- Etats financiers obligatoires, bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe aux comptes qui est composée principalement d'un tableau de l'état du capital propre, un tableau des associations de communes, un tableau des titres et participations, un tableau des prêts et des engagements hors bilan et un tableau des immobilisations.

La structure du compte de résultat est totalement revisitée et l'ensemble de la numérotation des comptes est modifié, tant au niveau de la présentation fonctionnelle que des natures. C'est pourquoi le budget 2027 est soumis à l'approbation du Conseil général uniquement sous le référentiel MCH2. Il ne peut être comparé sur le plan comptable précédent (MCH1), ces deux systèmes étant trop différents pour permettre une analyse croisée cohérente.

Le tableau présenté en page suivante, bien que complexe en raison de la multiplicité des ventilations de comptes, permet de visualiser l'ampleur de la restructuration comptable effectuée.

PCV		MCH2	
1	**Administration générale**	**0**	**Administration générale**
101	Conseil	01100	Législatif (conseil général)
102	Municipalité	01200	Exécutif (municipalité)
110	Administration	02100	Administration des finances (bourse)
2	**Finances**	02200	Administration générale (greffe)
210	Impôts	02210	Contrôle des habitants
220	Finances	02220	Personnel d'exploitation
3	**Domaines et bâtiments**	02290	Services généraux (UCV)
310	Terrains + chalets	02900	Bâtiment admin. - maison de commune
312	Gravières	02901	Bâtiment admin. - congélateur communal
320	Forêts	02902	Bâtiment admin. - salle communale (grande salle)
351	Maison de Commune	02903	Bâtiment admin. - local Rte Châtaigniers, abris bus/fontaines
352	Grande salle	02904	Terrains agricoles
353	Congélateur	**1**	**Ordre et sécurité publics, défense**
354	Ancien collège	11100	Police
355	Eglise	15000	Service du feu
356	Bâtiments divers	16100	Cibleries
357	La Petite Epicerie	16200	Organisation régionale de protection civile
4	**Travaux**	**2**	**Formation**
430	Routes	21200	Degré primaire
440	Cimetière	21300	Degré secondaire I
450	Déchèterie	21400	Ecoles de musique (FEM)
451	Déchets ménagers	21800	Accueil de jour (UAPE)
460	Réseau d'égouts - épuration	29900	Office d'orientation professionnelle
5	**Instruction publique**	**3**	**Culture, sport et loisirs, église**
510	Enseignement primaire	32900	Manifestations communales
520	Enseignement secondaire	34200	Parcs, promenades et places de jeux
540	Office orientation prof	34201	Refuge
580	Temples et cultes	35000	Eglise et paroisses
6	**Police**	**4**	**Santé**
610	Corps de police	**5**	**Prévoyance sociale**
640	Service des inhumations	53100	Assurances vieillesse et survivants AVS (OASIS)
650	Défense contre l'incendie	53500	Prestations et contributions seniors (cadeaux)
660	Protection civile	54500	Prestations aux familles (AJOVAL-FAJE)
7	**Sécurité sociale**	57900	Administration des services sociaux (ARAS)
720	Prévoyance sociale cantonale	**6**	**Trafic et télécommunication**
8	**Services industriels**	61500	Routes communales
810	Service des eaux	61510	Parking
		62900	Transports publics régionaux - bassin transports 1
		7	**Protection de l'environnement**
		71000	Approvisionnement en eau
		71010	Fontaines publiques
		72000	Traitements des eaux usées - épuration
		73000	Déchèterie et infrastructures
		73001	Déchets ménagers incinérables
		76100	Protection de l'air et du climat
		77100	Cimetière, crématoires
		77900	Protection de l'environnement, autres
		79000	Police des constructions - urbanisme
		8	**Economie publique**
		81800	Chalets
		82000	Sylviculture (forêt)
		84000	Tourisme régional (ADNV)
		85000	La Petite Epicerie
		9	**Finances et impôts**
		91000	Impôts
		93000	Péréquation financière intercommunale
		95000	Parts recettes autres (gains imm./imp.front./patentes)
		96100	Intérêts (emprunts)
		96300	Bâtiment PF - ancien collège et pressoir
		96900	Autre PF - frais bancaires et postaux
		97100	Redistributions liées à la taxe sur le CO2

Quelques précisions importantes

- Un des principaux changements concerne les domaines et bâtiments. Désormais, ils ne sont plus regroupés en un seul dicastère, mais répartis dans l'ensemble du plan comptable en fonction de leur utilisation principale (par exemple : un refuge = culture, sports et loisirs, des cibleries = ordre et sécurité publics, défense, etc.)

- Le passage de l'ancien plan comptable à MCH2 transforme un poste « administration » regroupant auparavant toutes les charges de l'administration générale à une ventilation claire par fonctions précises (par exemple : l'administration du greffe, les finances, le contrôle des habitants, le personnel d'exploitation, la police des constructions, etc.)

- Une nouvelle répartition des bâtiments a été établie, distinguant le patrimoine administratif (indispensable à la gestion de la commune) du patrimoine financier (dont la vente n'entrave pas les activités communales). Dans ce cadre, la maison de commune est réaffectée au patrimoine administratif, avec un amortissement prévu sur une période de 30 ans, soit une charge annuelle de CHF 25'600.-. Seul l'ancien collège demeure classé en patrimoine financier.

De manière générale, le MCH2 doit améliorer la lisibilité du budget et des comptes annuels. Pour les communes vaudoises, il apportera une modernisation à la comptabilité et à la gestion des finances communales.

Nous avons veillé à rendre ce premier budget MCH2 aussi compréhensible que possible. Toutefois, les importants changements structurels de cette réforme appellent à une ouverture d'esprit partagée entre la Municipalité, la Commission de gestion et le Conseil communal.

Résumé du budget calculé sur la base de 270 habitants et d'un taux d'imposition de 0,80

	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027
Charges	CHF 1'966'347.47	CHF 1'761'422.00	CHF 1'808'458.00
Revenus	CHF 2'015'393.03	CHF 1'728'129.00	CHF 1'709'361.00
Excédent de charges		CHF 33'293.00	CHF 99'097.00
Excédents de revenus	CHF 49'045.56		

Se conformant aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité soumet à votre approbation le projet de budget pour 2027, adopté dans sa séance du 3 novembre 2026 et se soldant par **un excédent de charges de CHF 99'097.-.**

Ce budget a été élaboré avec le souci de s'approcher de l'équilibre financier, toutefois il reste sujet aux aléas inhérents aux dépenses imprévisibles. La Municipalité s'engage toutefois à une gestion rigoureuse en limitant les dépenses aux besoins courants et à l'entretien essentiel à la préservation du patrimoine communal.

Les notes suivantes passent en revue les éléments importants :

0 Administration générale :

01200 Municipalité

3000.00 Les vacations de la municipalité sont regroupées. Plus de ventilation par dicastère : CHF 15'000.-.

3130.00 Souper intercommunal organisé tous les 4 ans : CHF 1'500.-
Journée UCV et souper annuel : CHF 1'500.-

3920.00 Répartition du loyer de l'administration communale : part exécutif 35%

02100 Administration des finances et bourse :

Ce compte réuni les frais de fiduciaire, de perception d'impôt, d'Office des poursuites et de la bourse.

3920.00 Répartition du loyer de l'administration communale : part bourse 25%

02200 Administration générale - Greffe :

3920.00 Répartition du loyer de l'administration communale : part greffe 30%

02210 Contrôle des habitants :

3920.00 Répartition du loyer de l'administration communale : part CH 10%

02220 Personnel d'exploitation :

Ce compte réuni tous les salaires et cotisations sociales des employés communaux.

4990.00 Ventilation de l'ensemble des charges dans les différents dicastères

02900 Bâtiment administratif – Maison de commune

3120.00 Frais de chauffage => Tarif du mazout en hausse : CHF 15'000.-.

3144.00 Entretien des bâtiments : CHF 3'000.-.
- Peinture des fenêtres : CHF 1'220.-.
- Néon LED dans la cave, chaufferie et extérieur : CHF 730.-.
- Réserve imprévus : CHF 1'050.-.

3151.00 Entretien de machines et appareils : CHF 2'900.-.
- Maintenance chauffage et adoucisseur : CHF 900.-.
- Réserve réparation + achat électroménager : CHF 2000.-

3300.00 Amortissements planifiés PA – maison de commune => Première année d'amortissement obligatoire suite à son transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif (répartition MCH2) : CHF 25'600.-.

4920.00 Le loyer de l'administration communale est réparti dans les comptes suivants : 01200, 02100, 02200 et 02210.

02902 Bâtiments administratif – Salle communale

3101.00 Produits d'entretien : CHF 1'000.-.

3144.00 Entretien des bâtiments : CHF 3'000.-.
- Lumière intérieur détecteur : CHF 730.-.
- Réserve imprévus : CHF 2'130.-.

3151.00 Entretien de machines et appareils : CHF 2'900.-.
- Maintenance chaudière + ramonage : CHF 900.-.
- Réserve réparation + achat électroménager : CHF 2'000.-.

1 Ordre et sécurité publics, défense :

16100 Cibleries

3159.00 Entretien des cibleries : CHF 2'000.-.
- Maintenance SIUS et remise en état de la butte de tir : CHF 1'500.-.
- Evacuation des balles : CHF 500.-.

3 Culture, sport et loisirs, église :

32900 Manifestations communales

3130.00 Frais de réception et manifestations => 1er août, Abbaye, Noël : CHF 3'300.-.

3636.00 Subventions Société de tir, Abbaye, Chœur mixte, Paysannes vaudoises, L'alliance Baulmes-Champvent : CHF 800.-.

35000 Eglise et paroisses

3144.00 Entretien des bâtiments : CHF 3'200.-.
- Peinture des fenêtres : CHF 2'000.-.
- Néon LED : CHF 700.-.
- Réserve imprévus : CHF 500.-.

3612.00 Parts aux communes - paroisses : CHF 8'400.-.
- Travaux église catholique : CHF 5'300.-.
- Participations courantes : CHF 3'100.-.

5 Prévoyance sociale :

54500 Prestations aux familles

3636.00 Passeport vacances, Ludothèque, Lire et écrire, Piscine d'Orbe : CHF 650.-.

6 Trafic et télécommunications :

61500 Routes communales

3101.00 Achat de matériel d'exploitation, fournitures : CHF 2'500.-.
- Di-Mix (sel) : CHF 1'500.-.
- Fleurs bacs, essence, divers et imprévus : CHF 1'000.-.

3111.00 Entretien des machines, appareils, véhicules – frais machines : CHF 3'000.-.
- Tondeuse : CHF 2'500.-.
- Réserve imprévus : CHF 500.-.

3132.00 Honoraires et frais d'expertise : CHF 2'000.-.
- Réserve imprévus : CHF 2'000.-.

3141.00 Entretien des routes – frais occasionnels : CHF 27'000.-.
- Muret de l'église : CHF 12'000.-.
- Pittet Chatelan : CHF 5'000.-.
- Réserve imprévus : CHF 10'000.-.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Cette fonction regroupe les dicastères qui doivent être financés par les taxes (autofinancés). Chaque année, les résultats de ces comptes seront portés au bilan et devront impérativement s'équilibrer à court terme.

71000 Service des eaux

3120.00 Achat d'eau AISM => augmentation du prix du m3 de CHF 2.90 à CHF 3.- : CHF 42'000.-.

3612.00 Parts aux communes et associations intercommunales AISM => augmentation du prix par habitant de CHF 60.- à CHF 70.- : CHF 18'900.-.

72000 Traitements des eaux usées - épuration

3612.00 Parts aux communes et associations intercommunales AIVM => participation selon budget AIVM en m3 + réserve CHF 5'000.- : CHF 45'000.-.

73001 Déchets ménagers incinérables

3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules et moloks => Maintenance OptiWaste : CHF 2'000.-.

3300.00 Amortissements planifiés des moloks => Dernière année : CHF 2'047.-.

4240.00 Taxes d'utilisation – taxe pondérale (0.65 le kg) : CHF 9'180.-.

79000 Police des constructions – urbanisme

3132.00 Honoraires et frais d'expertise => bureau technique : CHF 1'000.-.

4210.00 Emoluments pour actes administratifs => permis de construire, d'habiter et autorisations : CHF 2'000.-

8 Economie publique :

82000 Forêts

3141.00 Entretien des routes – chemins forestiers : CHF 3'300.-.
- Refuge le Mélèze : CHF 1'000.-.
- Conventions Rtes des Combes et des Grands Crêts : CHF 2'300.-.

84000 Tourisme régional

3130.05 Cotisation de membre actif => ADNV et Vaud Rando : CHF 1'300.-.

9 Finances et impôts :

91000 Impôts

Les prévisions des recettes fiscales ont été calculées avec prudence face aux incertitudes liées à l'acceptation de la baisse de 12% votée récemment à l'échelle cantonale.

96300 Bâtiment PF – Ancien collège et pressoir

3141.00 Entretien des bâtiments du PF – Frais courants et contrats d'entretien : CHF 2'900.-.
- Ramonage, maintenance d'adoucisseur et chauffage : CHF 900.-.
- Réserve achat et réparation électroménager : CHF 2'000.-.

3439.02 Entretien des bâtiments du PF – Frais occasionnels : CHF 4'000.-.
- Lumière détecteur extérieur : CHF 240.-.
- Tubage cheminée 1er étage : CHF 2'400.-.
- Crépi et peinture à la suite de tubage extérieur : CHF 500.-.
- Réserve et imprévus : CHF 860.-.

Budget 2027 - compte des investissements

6 Trafic et télécommunications :

61500 Routes communales

501.00 Travaux routes => Réfection des chemins agricoles (AF) – étape n°1 : CHF 188'000.-.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

72000 Traitements des eaux usées - épuration

503.00 Travaux épuration => Réfection des collecteurs (chemins agricoles AF) – étape n°1 : CHF 96'000.-.

Le budget 2027 présente un excédent de charges d'environ CHF 99'097.-, contre près de CHF 40'0000.- les années précédentes.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse attendue des recettes de l'impôt sur la fortune à la suite du départ d'un contribuable important (CHF 30'000.–), par l'impossibilité de recourir aux anciens fonds de réserve pour financer certains amortissements dans le cadre des normes MCH2 (CHF 35'000.–) ainsi que par l'amortissement de la maison de commune, désormais intégrée au patrimoine administratif (CHF 25'600.-).

Malgré cette augmentation, la situation financière de la commune demeure saine. En effet, si cet excédent devait se confirmer lors du bouclement des comptes 2027, il pourrait être compensé par un prélèvement à la réserve de politique budgétaire, constituée des anciens fonds de réserve des travaux futurs et du domaine forestier.

Nouveautés liées à MCH2

Avec le passage à MCH2 le résultat de l'année est également présenté de manière échelonnée, afin de mieux comprendre l'origine du résultat final de la commune, en distinguant les différentes catégories de revenus et de charges.

- Le résultat d'exploitation prend en compte les revenus et charges liés aux activités ordinaires.
- Le résultat financier regroupe les opérations liées aux finances (intérêts des emprunts, entretien et charges des immeubles du patrimoine financier (ancien collège), loyers, intérêts et dividendes des titres).
- Le résultat opérationnel est la différence entre le résultat d'exploitation et le résultat financier. Il permet de mesurer le résultat généré par les activités courantes, en tenant compte à la fois de son fonctionnement et de sa situation financière.
- Le résultat extraordinaire comprend les opérations exceptionnelles (amortissements supplémentaires, préfinancements, attributions et prélèvements à la réserve de politique budgétaire) afin de ne pas les confondre avec le fonctionnement habituel.

Compte de résultat échelonné - Budget 2027

30 Charges de personnel	-180'400.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-565'847.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	-100'321.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-5'020.00
36 Charges de transfert	-795'210.00
39 Imputations internes	-137'995.00
Total des charges d'exploitation (-)	**-1'784'793.00**
40 Revenus fiscaux	633'600.00
41 Patentes et concessions	500.00
42 Taxes et redevances	420'628.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	17'803.00
46 Revenus de transferts	368'235.00
49 Imputations internes	137'995.00
Total des revenus d'exploitation (+)	**1'578'761.00**
Résultat d'exploitation	**-206'032.00**
34 Charges financières (-)	-23'665.00
44 Revenus financiers (+)	130'600.00
Résultat financier	**106'935.00**
Résultat opérationnel	**-99'097.00**
38 Charges extraordinaires (-)	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00
Résultat extraordinaire	**0.00**
Résultat total du compte de résultat	**-99'097.00**

Relevons encore que la plus grande partie des dépenses ne sont pas maîtrisées par la Municipalité du fait qu'elles sont dictées soit par l'Etat soit par les différentes associations intercommunales.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE L'ABERGEMENT

- vu le préavis municipal n° 08/2026 concernant le budget 2027 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion, chargée d'étudier ce budget 2027 ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2027 tel que présenté et qui a été approuvé en séance de municipalité le 3 novembre 2026, soit :

Charges :	CHF 1'808'458.00
Revenus :	CHF 1'709'361.00
Excédent de charges :	**CHF 99'097.00**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Bertrand Lebeurier

MUNICIPALITÉ * L'ABERGEMENT *

La secrétaire :

Nicole Steiner